

# COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE L'UTL DU TREGOR DU 28 NOVEMBRE 2018

Joël Denmat, Président de l'UTL à Lannion, **déclare ouverte l'Assemblée Générale extraordinaire**. Il remercie les personnes présentes et représentées dans la salle qui constituent un précieux encouragement pour le Conseil d'Administration.

## ***I - Statuts de l'UTL de Lannion***

Il y a un an, l'Assemblée Générale 2017 nous mandatait pour demander notre intégration dans les UTL de Bretagne. Une commission a été constituée pour mettre nos statuts en conformité avec les autres UTL tout en faisant référence à l'UTL de Bretagne. Si ces statuts sont adoptés, nous confirmerons notre adhésion à l'UTL de Bretagne.

### **Avantages**

Entraide et solidarité entre UTL

Accès au fichier des conférenciers des UTL bretonnes

Invitation à participer à des actions régionales

Accueil d'adhérents d'autres UTL à nos activités et possibilité pour nos adhérents de participer aux activités des autres UTL

Accès à des conseils d'ordres juridique, fiscal, administratif

Proposition d'un logiciel commun pour la gestion des adhérents et la gestion financière.

Cette intégration entraînera notre changement d'appellation de l'UTL du Trégor en UTL de Lannion avec un nouveau logo, un changement d'intitulé bancaire, de site internet et d'adresse électronique.

Joël Denmat donne la parole aux adhérents. Plusieurs questions sont posées ; elles concernent :

- *L'appellation UTL du Trégor* et son origine qui résultent d'un désaccord ancien entre Violette Cuvellier, ancienne Présidente et l'UTL de Bretagne.
- *L'adhésion aux A.I.U.T.A.* Depuis cette année, nous ne payons plus cette cotisation puisque nous adhérons aux UTL de Bretagne.
- *Les assurances* : Groupama sera notre assurance ; l'UTL de Bretagne facturera à l'UTL de Lannion la cotisation en fonction du nombre d'adhérents

- *Le choix des conférences dans le cadre de l'UTL de Lannion* : chaque UTL garde son autonomie dans ce domaine ; de plus, nous avons accès aux conférences de l'UTL de Bretagne.
- *La date d'adhésion à l'UTL de Bretagne* : elle est effective à partir du vote positif de nos adhérents à cette AG extraordinaire, donc le jour même de l'AG.

Après avoir répondu à ces questions, Joël Denmat propose le vote des statuts à main levée.

**Sur les 110 personnes présentes et représentées, les statuts sont adoptés à l'unanimité moins 3 abstentions.**

## ***II - Règlement Intérieur***

Joël Denmat rappelle que ce texte n'est pas obligatoire mais qu'il constitue une référence précieuse concernant nos valeurs et façons de vivre ensemble de notre Association avec nos droits et nos devoirs. Ces statuts sont depuis un certain temps à la disposition des adhérents sur le site internet et sur documents papier à l'entrée des conférences.

Le Président propose le vote à main levée du nouveau règlement intérieur.

**Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.**

Puis Joël Faillard présente à l'écran le logo du site de l'UTL de Lannion salué par les applaudissements enthousiastes de nos adhérents.

**Notre adhésion à l'UTL de Bretagne est actée à compter de ce jour ; l'appellation de notre UTL devient UTL de Lannion.**

**Le Président**

Joël DENMAT

**La Secrétaire**

Martine LE FIBLEC